



INSCRIPTIONS MORSANG JUDO JUJITSU - MAJEURS

2026/2027

Adresse mail : morsang-judo-jujitsu@orange.fr

Téléphone : 07.68.16.61.14

☐ Judo

☐ Taïso

Nom et prénom du Judoka (EN MAJUSCULES) : M - F

Date de naissance du Judoka :

A-t-il déjà pratiqué le judo : ☐ Oui, dans quel club : Couleur de ceinture actuelle :
☐ Non

Êtes-vous porteur d'un handicap : Oui ☐ Non ☐ (Si oui, merci de vous rapprocher d'un membre du club)

Téléphone :

Adresse :

Email (EN MAJUSCULES) :

Acceptez-vous que votre numéro de téléphone soit utilisé pour communiquer par WhatsApp ? ☐ Oui ☐ Non

Personne responsable à prévenir en cas d'accident :

AUTORISATION

→ J'autorise MORSANG JUDO JUJITSU à me photographier à l'occasion des activités sportives ou associatives et à utiliser mon image sur différents supports. (Support papier, vidéo ou Internet)

→ Je prends note qu'en l'absence d'attestation médicale signée, je ne serai pas admis sur le tatami.

→ Je prends note qu'aucun remboursement n'est effectué après inscription.

→ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans le dojo et joint à ce document et m'engage à le respecter.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date :

IMPORTANT : ATTESTATION MEDICALE

Pour les majeurs : Première inscription ➡ Certificat Médical obligatoire

Renouvellement de licence ➡ Votre certificat médical est valable 3 ans mais vous devez compléter le questionnaire de santé et donner l'attestation jointe signée.

*Pour participer aux compétitions sportives organisées par la FFJDA, tout licencié doit fournir un certificat mentionnant :
L'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition. A mentionner sur le passeport sportif*

TARIFS SAISON 2026-2027 en pré-inscription uniquement (licence et assurance comprises)

Catégorie	1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} versement	TOTAL	
JUDO	115 €	75 €	75 €	265 €	
JUDO (1 SEANCE / SEMAINE) Adultes uniquement et cas exceptionnels de mineurs	115 €	55 €	55 €	225 €	
TAISO	90 €	50 €	50 €	190 €	

(20€ de réduction pour la deuxième inscription et les suivantes d'une même famille et pour la même saison)

Chèques à l'ordre de Morsang Judo Jujitsu - Ils doivent tous être remis à l'inscription avec date de prélèvement au dos. En cas de paiement en espèces, la totalité de la cotisation doit être remise lors du dépôt du dossier.

Cadre réservé au club : (ne pas remplir) ☐ Pass'Sport / CAF / LABAZ ☐ Chèque sport / loisirs ANCV ☐ Carte Bancaire

☐ Certificat Médical ou Attestation de santé ☐ Paiement chèques : ☐ Paiement Espèces : ☐ Paiement Helloasso



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.*

Date et signature du sportif.

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



REGLEMENT INTERIEUR

Morsang Judo Jujitsu

Voté en AG le 21 juin 2023

1. L'adhésion à Morsang Judo Jujitsu implique l'approbation de ses statuts et de son règlement intérieur, ainsi que du règlement intérieur des gymnases.
2. Les cotisations doivent impérativement être réglées au moment de l'inscription. **Après inscription définitive, nous n'effectuons pas de remboursement.**
3. **Aucun mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.**
4. La signature du licencié ou de son représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé » est impérative conformément au règlement intérieur fédéral et pour satisfaire aux obligations générales du code des assurances.
5. Vous pouvez compléter les garanties de base de l'assurance fédérale en souscrivant des garanties complémentaires adaptées à votre situation personnelle.
6. Sans certificat médical ou attestation relative au questionnaire santé et/ou sans adhésion, les judokas se verront refuser l'accès au tatami. Le contrôle sera effectué par appel au début des cours.
7. Pour le bon déroulement des cours, l'accès au dojo pendant les cours est interdit aux parents et aux accompagnateurs
8. Nous vous demandons de vous assurer de la présence du professeur avant de laisser votre enfant au gymnase. **Il est rappelé que les enfants ne sont pris en charge par le club que pour la durée effective des cours dans l'enceinte du dojo.** Morsang Judo Jujitsu ne peut être tenu pour responsable des incidents ou accidents survenus avant ou après la fin des cours.
9. Toute modification ou information relative aux cours ou à la vie du club, est affichée sur le tableau dans le couloir menant au dojo ou transmise par mail ou sur les sites et réseaux sociaux du club.
10. Une tenue correcte, le respect des personnes, des locaux, du matériel et du code moral du judo sont de règle au sein du club. Les bijoux sont interdits sur le tatami.
11. Tout membre se faisant remarquer pour mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des déplacements ou des entraînements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club après avoir été entendu par la commission de discipline.
12. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et si besoin, l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital désigné par l'organisme de secours.
13. Pour raison d'hygiène, le port de chaussures ou claquettes est obligatoire en dehors du tatami.
14. Le Passeport Sportif est obligatoire pour participer aux compétitions officielles, à partir de benjamin. En début de saison, votre enfant sera informé de la nécessité de l'acquérir. Une photo d'identité et le montant du passeport sont à remettre au professeur qui se charge ensuite de vous le procurer.
15. Lors des compétitions, chaque judoka concerné reçoit une convocation à l'issue des cours. Nous demandons aux parents d'accompagner leurs enfants. Ceux qui ne peuvent le faire sont priés de contacter le professeur.